

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ RANDONNÉE PÉDESTRE



1. CADRE REGLEMENTAIRE ET RESPONSABILITÉS

L'enseignement de la randonnée en milieu naturel impose une vigilance constante. Le présent protocole formalise les exigences de protection des élèves et sécurise la posture professionnelle de l'enseignant.

Textes de référence : code de l'éducation, le cas échéant les dispositions du Code du sport et du Code de la route applicables à l'activité pratiquée, la circulaire n°2017-075 du 19 avril 2017 relative à la sécurité dans les activités physiques de pleine nature (APPN), ainsi que les textes encadrant les sorties scolaires et l'enseignement de l'EPS. Les procédures retenues s'appuient sur les principes généraux de sécurité des APPN et tiennent compte des caractéristiques du milieu de pratique.

Devoir de vigilance : la responsabilité de l'enseignant conduit à une évaluation préalable des risques prévisibles ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures adaptées de prévention, de surveillance et de sécurisation des élèves.

LOGIQUE PROFESSIONNELLE

La responsabilité de l'enseignant repose sur l'analyse des risques et l'adaptation de la progression du groupe aux conditions rencontrées.

POSTURE ENSEIGNANT

L'enseignant adapte la progression du groupe aux conditions du milieu, veille au respect de l'environnement et sait renoncer lorsque la sécurité n'est plus garantie.

LOGIQUE ÉTABLISSEMENT

Ce document constitue un protocole collectif, partagé et appliqué de manière cohérente par l'ensemble de l'équipe pédagogique EPS.

2. LA SÉCURITÉ, UN OBJET D'APPRENTISSAGE À PART ENTIÈRE

Objectif pédagogique : Former un élève lucide, autonome et responsable dans la gestion de sa sécurité, de celle des autres et de ses déplacements en milieu naturel..

1. **Gérer son effort et ses déplacements en sécurité :** adapter son allure aux caractéristiques du terrain et à la durée du parcours, reconnaître les signes de fatigue, s'hydrater régulièrement et signaler toute difficulté.
2. **Agir de manière responsable au sein du groupe:** respecter les consignes de déplacement, maintenir la cohésion du groupe, contribuer à l'entraide et ne jamais s'isoler.
3. **Lire le milieu et adapter sa pratique :** observer l'environnement, prendre en compte les caractéristiques du terrain et les conditions météorologiques, respecter les autres usagers et préserver les espaces naturels traversés.

SÉCURITÉ = Préparation rigoureuse + Gestion de l'effort + Cohésion du groupe + Adaptation au milieu + Respect de l'environnement

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ RANDONNÉE PÉDESTRE



3. PROTOCOLE EN TROIS PHASES

AVANT LA LEÇON : PLANIFIER ET SECURISER.

- **Démarches administratives** : la sortie fait l'objet d'une validation par le chef d'établissement. Les documents nécessaires à son organisation sont préparés en amont : itinéraire prévisionnel, autorisations éventuelles (ONF, commune, propriétaire...), informations relatives aux usages du site et aux éventuelles restrictions d'accès (chasse, travaux, manifestations...), ainsi que la fiche administrative de sortie (**annexe 1**).
- **Analyse du milieu** : une reconnaissance préalable de l'itinéraire permet d'identifier les passages sensibles, les possibilités de repli, les modalités d'accès des secours, les contraintes de communication et les risques particuliers. Elle prend également en compte la fréquentation du site, les autres usagers, les éventuelles restrictions d'accès, les secteurs sans couverture téléphonique ainsi que les points de franchissement ou obstacles susceptibles de conduire à une adaptation de l'itinéraire.
- **Modalités d'encadrement** : les modalités de déplacement, les points de regroupement, les itinéraires de repli et les procédures d'alerte sont définis avant le départ afin de garantir une progression collective sécurisée (**annexe 4**). Les rôles de l'enseignant, du serre-file et des autres encadrants sont précisés avant le départ.
- **Vigilance météorologique** : les conditions météorologiques sont évaluées avant le départ et tout au long de l'activité. L'itinéraire ou la sortie est adapté, reporté ou annulé en fonction des risques identifiés.
- **Organisation de l'espace** : L'itinéraire, les points de regroupement et les itinéraires de repli sont identifiés et connus des élèves. La progression s'effectue sur des itinéraires adaptés au niveau des élèves et aux conditions rencontrées.
- **Logistique matérielle** : l'hydratation, l'alimentation et l'adaptation de l'équipement aux conditions de pratique font l'objet d'une vérification préalable. Les moyens de communication, la trousse de secours et le matériel d'urgence sont également contrôlés avant le départ (**annexe 2**).
- **Cartographie** : Les supports cartographiques permettent d'identifier l'itinéraire, les points de regroupement, les itinéraires de repli et les principaux repères utiles à la progression. Ils contribuent également à apprendre aux élèves à se situer au cours du déplacement.

PENDANT LA LEÇON : SURVEILLER, REGULER ET FAIRE APPRENDRE.

- **Suivi des élèves** : des regroupements réguliers permettent de contrôler les effectifs, l'état physique des élèves et l'adéquation de la progression aux capacités du groupe.
- **Prévention de l'isolement** : une vigilance constante est portée à la cohésion du groupe. Les modalités de déplacement, de regroupement et d'entraide sont rappelées régulièrement afin d'éviter toute situation d'isolement.
- **Gestion de l'effort et de la progression** : l'allure, les temps de pause et l'itinéraire sont adaptés au niveau des élèves, aux caractéristiques du terrain, aux conditions rencontrées et à l'état du groupe. Une vigilance particulière est portée à l'hydratation, à l'alimentation et à l'adaptation des tenues aux conditions météorologiques.
- **Sécurité active et prise de décision** : les élèves apprennent à gérer leur effort, à signaler toute difficulté, à adapter leur progression et à savoir renoncer lorsque les conditions ne permettent plus une évolution en sécurité (**annexe 4**). Ils apprennent également à se situer sur l'itinéraire, à identifier les principaux repères du parcours et à adopter les conduites adaptées en cas d'égarement (**annexe 3**).
- **Posture et placement de l'enseignant** : l'enseignant assure une surveillance mobile et active en privilégiant les points stratégiques de l'itinéraire. Il observe en permanence l'état physique des élèves, les difficultés de progression et l'évolution des conditions météorologiques afin d'adapter l'organisation ou de renoncer si nécessaire.
- **Gestion d'un incident** : en cas de situation problématique, les procédures prévues visent à sécuriser le groupe, porter assistance à l'élève concerné et déclencher l'alerte si nécessaire, conformément aux procédures de secours.

PROTOCOLE DE SÉCURITÉ RANDONNÉE PÉDESTRE



APRES LA LEÇON : CONTROLER, ANALYSER ET AMELIORER.

- Contrôle des effectifs : un appel nominal et une vérification des retours sont réalisés avant tout départ du site afin de s'assurer de la présence de l'ensemble des élèves.
- Analyse des situations rencontrées : un temps de débriefing permet d'identifier avec les élèves les difficultés rencontrées, la gestion de l'effort, les choix d'itinéraire, les décisions d'adaptation prises en cours de sortie et les comportements ayant contribué à la sécurité du groupe.
- Exploitation pédagogique : les observations réalisées sur le terrain permettent, si nécessaire, d'adapter l'itinéraire, le niveau d'engagement, les objectifs d'apprentissage ou les consignes de sécurité des séances suivantes.
- Gestion et vérification du matériel : les moyens de communication, la trousse de secours et les équipements utilisés lors de la sortie sont contrôlés, entretenus si nécessaire et remis en état de disponibilité pour les séances suivantes.

4. PROCÉDURE D'URGENCE (ACCIDENT CORPOREL GRAVE) : Sécuriser / Localiser / Prévenir / Informer

En cas d'accident grave en milieu naturel, l'activité est immédiatement interrompue. L'enseignant applique sans délai la procédure chronologique S.L.P.I.

1. **SÉCURISER** : Mettre la victime et le groupe à l'abri de tout danger immédiat (terrain instable, route, franchissement de cours d'eau, chute de pierres, exposition aux intempéries...). Regrouper les élèves dans une zone sécurisée afin d'éviter tout suraccident.
2. **LOCALISER** : Déterminer le plus précisément possible le lieu de l'accident à l'aide des repères du terrain, de la carte, d'un point remarquable ou des coordonnées GPS disponibles.
3. **PRÉVENIR** : Déclencher l'alerte auprès des services de secours adaptés en composant le 112 (numéro d'urgence européen), le 15 (SAMU) ou le 18 (Sapeurs-pompiers). Communiquer la localisation précise, la nature de l'accident, l'état apparent de la victime, le nombre de personnes concernées et les difficultés éventuelles d'accès au site.
4. **INFORMER** : Informer le chef d'établissement dès que les conditions de sécurité le permettent afin de faciliter la mobilisation des dispositifs institutionnels et l'organisation de l'accueil ou du guidage des secours.



RÈGLE D'OR ABSOLUE : Ne jamais laisser une victime isolée.

Maintenir une présence auprès d'elle, la protéger du froid, de la chaleur, du soleil ou des intempéries, la rassurer et attendre l'arrivée ou le relais des secours.

ANNEXES RANDONNÉE PÉDESTRE



ANNEXE 1 – FICHE SORTIE

Date : / /

Lieu de pratique : _____

Autorisations délivrées (si nécessaire) : ☐ OUI ☐ NON ☐ NON REQUIS

Enseignant d'EPS responsable : _____

Autres encadrants : _____

Effectif : _____

Niveau des groupes : _____

Objectifs pédagogiques : _____

Conditions de pratique

Conditions météorologiques prévues : _____

Temps de marche prévisionnel : _____

Caractéristiques du terrain : _____

Dénivelé approximatif (si pertinent) : _____

Organisation du parcours

Itinéraire prévu : _____

Heure de départ : _____ Heure de retour prévue : _____ Heure d'alerte en cas de non-retour : _____

Points de regroupement : _____

Itinéraires de repli : _____

Zones nécessitant une vigilance particulière (route, franchissement de cours d'eau, terrain glissant, falaise, passage exposé, etc.) : _____

Moyens de communication et secours

☐ Téléphone chargé ☐ Réseau téléphonique vérifié ☐ Trousse de secours

☐ Couverture de survie ☐ Carte ou support de localisation ☐ Coordonnées des secours accessibles

Conditions particulières du milieu

☐ Chasse ☐ Travaux forestiers ☐ Forte chaleur ☐ Risque orageux ☐ Fréquentation importante

☐ Autre : _____

Consignes spécifiques ou adaptations prévues _____



Toute progression reste conditionnée à l'évaluation continue, par l'enseignant, des conditions météorologiques, des caractéristiques du terrain, de la fatigue des élèves, de l'état du groupe et des risques rencontrés.

ANNEXE 2 – CHECKLIST DÉPART

Matériel Enseignant	Organisation et sécurité	Équipement des élèves
☐ Téléphone chargé ☐ Trousse de secours ☐ Sifflet ☐ Carte ou support de localisation ☐ Couverture de survie ☐ Liste des élèves	☐ Itinéraire validé ☐ Points de regroupement définis ☐ Itinéraires de repli identifiés ☐ Conditions météo vérifiées ☐ Moyens de communication opérationnels ☐ Procédure d'alerte connue	☐ Chaussures adaptées ☐ Gourde individuelle ☐ Vêtements adaptés aux conditions météo ☐ Casquette et protection solaire si nécessaire ☐ Collation si nécessaire

ANNEXE 3 – PROCÉDURE EN CAS D'ÉGAREMENT (élève)

Encart destiné à être distribué aux élèves ou inséré dans le carnet EPS.

1. **S'ARRÊTER** : S'arrêter immédiatement dès que l'on n'est plus certain de l'itinéraire ou que le contact avec le groupe est perdu. Ne jamais poursuivre sa progression seul.
2. **RESTER VISIBLE** : Rester sur le chemin ou au dernier point de regroupement connu. Ne jamais quitter l'itinéraire ni chercher à rejoindre le groupe par un autre chemin.
3. **ALERTER** : Prévenir l'enseignant ou un adulte encadrant dès que possible. Utiliser le téléphone ou le sifflet si cela est prévu.
4. **ATTENDRE** : Rester calme, se protéger des conditions météorologiques et attendre l'arrivée de l'enseignant, du groupe ou des secours.



RÈGLE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE : En cas d'égarement, s'arrêter, rester visible, alerter et attendre. Ne jamais chercher à retrouver seul le groupe.

ANNEXE 4 – FICHE INCIDENT / ACCIDENT

Date : _____ Heure : _____ Lieu : _____
Enseignant d'EPS responsable : _____ Accompagnateurs : _____
Itinéraire / secteur concerné : _____
Élève(s) concerné(s) : _____

Conditions de pratique : ☐ Chaleur importante ☐ Intempéries ☐ Terrain glissant ☐ Fatigue de l'élève
☐ Difficulté d'orientation ou de progression ☐ Autre : _____
Nature de l'incident ou de l'accident : ☐ Chute ☐ Malaise ☐ Blessure ☐ Égarement
☐ Difficulté de progression ☐ Autre : _____

Description des faits _____

Mesures prises : ☐ Sécurisation du groupe ☐ Assistance à l'élève ☐ Modification ou interruption de la sortie
☐ Alerte des secours ☐ Information du chef d'établissement ☐ Autre : _____

Suites données _____

Analyse de l'événement : _____

Mesures de prévention : _____



Toute situation ayant entraîné un dommage corporel ou nécessité une prise en charge particulière doit faire l'objet des procédures administratives et d'une déclaration d'accident dans les 48 heures.